

Présentation de France Congrès – Informations générales

Les origines de l'association française des maires des villes de congrès

En 1965, 10 villes fondatrices ouvrent à Paris un Bureau d'information à la disposition des chargés de congrès au sein des entreprises, fédérations, associations, syndicats...

Elles créent France Congrès : un organisme de promotion capable de mettre en œuvre des campagnes communes, grâce auquel des échanges d'informations permettent de favoriser la rotation progressive des congrès, conférences et séminaires entre les villes adhérentes.

En 40 ans, France Congrès est devenu un organisme d'information unique en France. L'association est présidée par Philippe Augier, Maire de Deauville.

En 2009, France Congrès regroupe 51 villes

Aix-en-Provence, Amiens, Angers, Arcachon, Besançon, Biarritz, Bordeaux, Brest, Caen, Cannes, Chamonix, Deauville, Dijon, Dunkerque, Evian-les-Bains, Grenoble, La Baule, La Grande Motte, La Rochelle, Le Havre, Le Mans, Le Touquet, Les Sables d'Olonne, Lille, Lyon, Mâcon, Marseille, Martigues, Metz, Montpellier, Nancy, Nantes, Nice, Nîmes, Paris, Pau, Poitiers, Rennes, Roanne, Saint Malo, Saint Raphaël, Saint Etienne, Strasbourg, Toulon, Tours, Toulouse, Val d'Isère, Vichy, Vittel et dans les DOM : la Martinique (Antilles françaises), Saint-Denis de la Réunion.

Les missions de France Congrès

Représenter

- Vis-à-vis des pouvoirs publics : représenter les villes de congrès en agissant par lobbying national, faire l'inventaire des textes législatifs ou réglementaires pouvant avoir une incidence sur l'activité des villes de congrès (fiscalité, législation sociale, loi du 13 juillet 1992, etc.).
- Vis-à-vis des opérateurs privés : l'action groupée des villes de congrès représente une force et un intérêt pour les villes.

Promouvoir et informer

- Faire connaître l'industrie des congrès et valoriser l'activité des villes de congrès.
- Informer les organisateurs de congrès via des supports de communication : site Internet, guide France Congrès, enewsletter France Congrès.
- Conseiller et informer les villes sur les marchés, les salons, les actions à entreprendre.

Rassembler

- Les villes : France Congrès se doit de rassembler la majorité des villes de congrès en France.
- Les organismes de la profession : encourager les synergies avec les associations professionnelles telles que Foires, Salons, Congrès et Evénements de France (FSCEF), Atout France, ECM (European Cities Marketing), etc.
- Les institutionnels : développer les relations avec les organisations institutionnelles du tourisme (Ministère du tourisme), de l'aménagement du territoire (DIACT), de l'économie (CCIP, ACFCI...) et les autres structures concernées par le développement de l'activité des congrès en France.

Observer et analyser

- Le marché, son évolution : avec notamment l'outil conjoncturel trimestriel développé en relation avec Atout France.
- Interne aux villes de congrès : les politiques tarifaires, les retombées économiques, les structures juridiques.
- France Congrès met des données à disposition sur le marché en provenance d'autres organismes (études ou références).

Adhérer à France Congrès

Une ville qui adhère à France Congrès doit répondre à des critères quantitatifs et qualitatifs. L'adhésion signifie :

- La reconnaissance officielle d'une vocation congrès pour la ville : la ville est admise dans un ensemble sélectionné de villes qui ont manifesté une volonté politique de congrès et qui se sont équipées pour se placer sur le marché des congrès nationaux et internationaux.
- Une garantie de professionnalisme vis-à-vis des clients organisateurs de congrès : ceux-ci prennent l'habitude de contacter les villes membres de France Congrès sachant qu'elles sont déjà présélectionnées de par la qualité de leurs équipements et services.

La politique Qualité

La certification Qualicongrès

Mis en place par France Congrès et validé par l'AFAQ, organisme indépendant leader de la certification en France, le référentiel Qualicongrès vise à garantir une qualité de service déterminée, constante et évaluée grâce à la certification. Il concerne la disponibilité et le professionnalisme des interlocuteurs, le respect des délais et des budgets, la sécurité des lieux et des personnes ou encore la rigueur et la transparence dans le choix des prestataires. Le référentiel Qualicongrès comprend 20 engagements de service.

Les Palais certifiés Qualicongrès : Angers, Arcachon, Biarritz, Deauville, Dunkerque, Grenoble, La Rochelle, Le Touquet, Marseille, Metz, Montpellier, Nantes, Pau, Poitiers, Saint Raphaël.

La certification ISO 9001

Référence internationale des entreprises en matière de certification des systèmes de management de la qualité, la certification ISO reconnaît l'efficacité de chaque organisation et permet de garantir la confiance et la satisfaction de ses clients. La certification ISO 9001 s'adresse à toutes les entreprises et tous les organismes, quel que soit leur secteur d'activité ou leur taille.

Les Palais certifiés ISO 9001 / 2000 : Lille, Marseille, Metz, Montpellier, Nantes, Nice et Strasbourg.

La double certification

Les Palais ont désormais la possibilité d'engager simultanément les deux certifications, Qualicongrès et ISO 9001 / 2000.

Les Palais doublement certifiés Qualicongrès et ISO : Marseille, Montpellier, Metz et Nantes.

Contact Presse : Emilie GODIA, Chargée de communication et marketing

France Congrès
19 rue Penthievre
75008 Paris

Tel. : +33 (0)1 42 65 10 01

Fax : +33 (0)1 42 65 10 02

emilie.godia@france-congres.org

www.france-congres.org